

LA SOCIETE CIVILE HUMANITAIRE

I- Généralité :

Les difficultés de l'humanitaire conduisent les ONG à se tourner progressivement vers d'autres activités, comme les **échanges scientifiques**, mais aussi et surtout les **droits de l'homme** ou **l'environnement** ; elles y obtiennent des succès indéniables, comme la **création de la Cour pénale internationale (CPI)**, la résistance aux organismes génétiquement modifiés (**OGM**) ou les accords en vue de **limiter le recours aux mines antipersonnel** (à l'initiative de l'organisation **Handicap International**).

De nombreuses ONG sont également engagées dans la **dénonciation des excès de la mondialisation**. Leurs dénonciations, qui les poussent à nier parfois la légitimité des représentations traditionnelles du pouvoir (**États, ONU, Banque mondiale, etc.**), leur valent un important courant de sympathie auprès de l'opinion publique et contribuent au discrédit de l'action politique classique.

Dans ce contexte, les ONG prennent paradoxalement le risque de contribuer à la mondialisation sauvage qu'elles dénoncent, en appelant à restreindre le rôle de ceux qui produisent des normes, c'est-à-dire les États.

Certaines affaires ont mis en lumière la **nécessité d'une meilleure transparence dans la gestion des fonds collectés par les ONG**.

Le **contrôle financier** s'organise, dans un contexte de **professionnalisation générale de leur action (statut des personnels, marketing, formation...)**.

Les ONG doivent aussi accepter une **évaluation de leur action**, du **point de vue de la cohérence**, de **l'efficacité** ou encore de la **pérennité**.

La même exigence de transparence est nécessaire dans l'affectation des fonds, ne serait-ce que pour **lutter contre la captation des aides et la corruption des pays bénéficiaires**.

La création de l'ONG **Transparency International**, qui publie **chaque année** un rapport sur les pays les plus exposés à la **corruption**, est révélatrice de cette exigence nouvelle.